

**Objet :**

Référence :  
2025 / 1 / 4

**PARTICIPATION DES  
FAMILLES AUX  
ACTIVITES  
PERISCOLAIRES  
A COMPTER DU  
01.02.2025**

**DATE DE CONVOCATION  
10 Janvier 2025**

**DATE D’AFFICHAGE  
10 Janvier 2025**

**EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL : 23**

**NOMBRE  
DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE : 23**

**PRESENTS : 18**

**VOTANTS : 22**

NOTA : Le Maire certifie  
que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la porte de la  
Mairie le :

**EXTRAIT DU  
DELIBERATIONS**

**du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG**

**L'an deux mil Vingt Cinq, le Quinze Janvier à 18 heures 30 minutes,**  
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE,  
**Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance,  
laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à  
la loi.

**Présent(e)s :** MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis,  
BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien,  
DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAU Patricia, DUBOIS Laurent, DYRDA  
Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette,  
LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric,  
SCELLIER Fabienne

**Absent(e)s excusé(e)s :**

Mme SCHIRMER Lucie donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène  
Mme WAQUET Johanne donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette  
M. WATTEAU Bernard donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent  
Mme WAUCQUIER Isabelle donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal

**Absent :** M. LLANES David

**A été nommé secrétaire :** M. DELBROUCQ Damien

Il est rappelé à l'assemblée que, par délibération n°2021/3/8 en date du 10 juin  
2021, le conseil municipal avait fixé le montant de la participation demandée aux  
familles pour l'inscription des enfants aux activités périscolaires.

Ces activités sont organisées pour prendre en charge les enfants durant :

- ↳ Les garderies matin et soir ainsi que le temps méridien (ateliers,  
restauration, encadrement) des élèves de l'école Jules Ferry
- ↳ Le temps méridien pour les élèves de l'école Sainte Marie (restauration,  
encadrement)
- ↳ Les mercredis récréatifs en dehors des vacances scolaires (garderies,  
accueils et temps méridien)

Après avoir entendu l'exposé, il est proposé de modifier les tranches retenues de  
Quotient, et de revaloriser les montants de la participation comme suit à compter  
du 1<sup>er</sup> février 2025 :

### GARDERIES MATIN ET SOIR (école Jules Ferry et mercredis récréatifs)

Une garderie optionnelle est proposée avant et après l'école ainsi que durant les accueils de loisirs du mercredi.

Il est considéré :

- Comme 1 séance : la présence de l'enfant à la garderie du matin ou du soir, quel que soit son temps de présence
- Comme 2 séances : la présence de l'enfant à la garderie du matin et du soir, quel que soit son temps de présence.

Il est proposé de fixer le montant de la participation des familles de la manière suivante :

Tranches	Quotients (1)	Tarif par séance chérengeois	Tarif par séance Extérieurs avec lien (2)	Tarif par séance Extérieurs sans lien
1	0 à 5 000 €	1,20 €	1,60 €	2,00 €
2	5 001 à 10 000 €	1,50 €	1,90 €	2,50 €
3	10 001 à 15 000 €	1,70 €	2,10 €	3,00 €
4	plus de 15 000 €	1,80 €	2,20 €	3,50 €

(1) Quotient = Revenu Brut Global / Nombre de part (cf. feuille d'imposition)

(2) Sont considérés comme « extérieurs avec lien » les enfants :

- Scolarisés à Chérenge
- Dont les grands-parents résident à Chérenge

### TEMPS MÉRIDIDIEN (école Jules Ferry, école Sainte Marie et mercredis récréatifs)

Tranches	Quotients (1)	Chérengeois	Extérieurs
1	0 à 5 000 €	1,50 €	2,00 €
2	5 001 à 10 000 €	2,50 €	3,50 €
3	10 001 à 15 000 €	2,80 €	3,80 €
4	plus de 15 000 €	3,10 €	4,10 €

(1) Quotient = Revenu Brut Global / Nombre de part (cf. feuille d'imposition)

Les enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) incompatible avec la prise d'un repas préparé au sein du service de restauration, devra amener son repas.

Il est proposé de fixer le montant de la participation des familles pour le réchauffage et l'encadrement de l'enfant durant tout le temps méridien de la manière suivante :

Chérengeois	Extérieurs avec lien (2)	Extérieurs
0,50 €	0,50 €	0,50 €

(2) Sont considérés comme « Extérieurs avec lien » les enfants :

- Scolarisés à Chérenge
- Dont les grands-parents résident à Chérenge

### ACCUEILS DEMI-JOURNÉE ET JOURNÉE (mercredis récréatifs périscolaires)

La prestation accueil demi-journée matin et/ou après-midi ne comprend pas le temps de restauration (temps méridien), ni les garderies.

Tranches	Quotients (1)	Tarif demi-journée chérengeois	Tarif demi-journée Extérieurs avec lien (2)	Tarif demi-journée Extérieurs sans lien
1	0 à 5 000 €	1,20 €	2,60 €	4,60 €
2	5 001 à 10 000 €	1,80 €	3,20 €	5,60 €
3	10 001 à 15 000 €	2,40 €	3,80 €	6,60 €
4	plus de 15 000 €	3,00 €	4,40 €	7,70 €

Tranches	Quotients (1)	Tarif journalier chérengeois	Tarif journalier Extérieurs avec lien (2)	Tarif journalier Extérieurs sans lien
1	0 à 5 000 €	2,40 €	5,20 €	9,20 €
2	5 001 à 10 000 €	3,60 €	6,40 €	11,20 €
3	10 001 à 15 000 €	4,80 €	7,60 €	13,20 €
4	plus de 15 000 €	6,00 €	8,80 €	15,40 €

(1) Quotient = Revenu Brut Global / Nombre de part (cf. feuille d'imposition)

(2) Sont considérés comme « extérieurs avec lien » les enfants :

- Scolarisés à Chérenge
- Dont les grands-parents résident à Chérenge

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

-  
-



Le Maire,  
Pascal ZOUTE



Le présent document est le résultat de la consultation de la base de données de la Direction Départementale de l'Équipement Rural (DDER) de la Haute-Savoie.

Le tableau ci-dessous résume les données relatives aux parcelles cadastrales concernées par le présent document.

Le tableau ci-dessous résume les données relatives aux parcelles cadastrales concernées par le présent document.

Le tableau ci-dessous résume les données relatives aux parcelles cadastrales concernées par le présent document.

| Parcelle cadastrale |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 001                 | 002                 | 003                 | 004                 | 005                 |
| 006                 | 007                 | 008                 | 009                 | 010                 |
| 011                 | 012                 | 013                 | 014                 | 015                 |
| 016                 | 017                 | 018                 | 019                 | 020                 |
| 021                 | 022                 | 023                 | 024                 | 025                 |
| 026                 | 027                 | 028                 | 029                 | 030                 |
| 031                 | 032                 | 033                 | 034                 | 035                 |
| 036                 | 037                 | 038                 | 039                 | 040                 |
| 041                 | 042                 | 043                 | 044                 | 045                 |
| 046                 | 047                 | 048                 | 049                 | 050                 |
| 051                 | 052                 | 053                 | 054                 | 055                 |
| 056                 | 057                 | 058                 | 059                 | 060                 |
| 061                 | 062                 | 063                 | 064                 | 065                 |
| 066                 | 067                 | 068                 | 069                 | 070                 |
| 071                 | 072                 | 073                 | 074                 | 075                 |
| 076                 | 077                 | 078                 | 079                 | 080                 |
| 081                 | 082                 | 083                 | 084                 | 085                 |
| 086                 | 087                 | 088                 | 089                 | 090                 |
| 091                 | 092                 | 093                 | 094                 | 095                 |
| 096                 | 097                 | 098                 | 099                 | 100                 |

Le tableau ci-dessous résume les données relatives aux parcelles cadastrales concernées par le présent document.

Le tableau ci-dessous résume les données relatives aux parcelles cadastrales concernées par le présent document.

